

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 novembre 2014

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 08

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, DA COSTA Nathalie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : PEQUIGNOT Daniel (donne procuration à HEIMBURGER Michel), RUSCH-COLOM Maéva (donne procuration à GROSDÉMANGE Stéphanie), STENGER Frédéric (donne procuration à MANSUY Joël).

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres présents.

1) Approbation du compte rendu du 7 octobre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte rendu du 7 octobre 2014.

2) Modification des compétences de la Communauté de communes de Thann - Cernay

Monsieur le maire expose que, lors de sa dernière réunion, le conseil de la Communauté de communes de Thann – Cernay a décidé de modifier les compétences communautaires. Les 17 conseils municipaux doivent ensuite se prononcer sur les modifications proposées pour que l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la communauté de communes intervienne si la majorité requise venait à être atteinte (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communs représentant 2/3 de la population).

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

La Communauté de communes de Thann - Cernay a inscrit dans ses statuts la compétence « organisation et financement des ALSH », résultant de l'addition des compétences des deux anciennes communautés de communes.

Mais l'application de cette compétence est inégale sur le territoire :

- sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Pays de Thann (CCPT) : financement des ALSH de Thann, Vieux-Thann et du Syndicat intercommunal scolaire de la Petite Doller (versement de subventions) ;
- sur le territoire de l'ex-Communauté de communes de Cernay et environs (CCCE) : organisation et financement des ALSH sur Steinbach, Uffholtz et Wattwiller par la CCTC (marché avec la Ligue de l'Enseignement en cours), trois semaines organisées par la commune de Wattwiller (avec financement CCTC), la Ville de Cernay quant à elle organise et finance la totalité de ses ALSH.

Il y a donc inégalité de traitement des communes-membres et risques juridiques dans la mise en œuvre de la compétence.

Le budget annuel consacré à cette compétence s'élève à 43 000 € (avec une subvention CAF de 838,25 € uniquement pour les trois communes de l'ex-CCCE). En temps de travail, cela correspond à 0.10 équivalent temps plein.

Le conseil de communauté, lors de sa réunion du 27 septembre 2014, a proposé que la compétence ALSH soit retirée des compétences communautaires et soit donc exercée par les communes sur l'ensemble du territoire communautaire. Le conseil de communauté a néanmoins souligné la nécessité de poursuivre une organisation concertée et coordonnée des ALSH sur le territoire.

Lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Les LAEP sont des lieux ouverts aux parents et aux enfants de moins de 6 ans, lieux d'écoute des familles, d'éveil et de socialisation de l'enfant ; ils permettent également d'appuyer les parents dans leur rôle.

Deux structures existent sur le territoire : à Cernay, au Centre socioculturel Agora « Mamans-Bambins » et à Thann au Centre socioculturel du Pays de Thann « Trott'linette », itinérant sur le territoire de l'ex-CCPT et pour le moment en expérimentation.

Le coût annuel d'un LAEP est d'environ 30 000 € pour un reste à financer de la collectivité entre 8 500 et 11 000 € (selon le nombre d'heures d'ouverture).

Le conseil de communauté, lors de sa réunion du 27 septembre 2014, a proposé que cette compétence soit inscrite dans les statuts communautaires. L'activité pourra ainsi figurer dans le prochain Contrat enfance jeunesse.

* * * * *

Les transferts de charges résultant de ces modifications de compétences feront l'objet d'une évaluation par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT). Au vu du rapport de la CLECT, les attributions de compensation versées aux communes seront modifiées pour prendre en compte les transferts de charges.

- Vu l'article L 5211 – 17 du CGCT,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de Thann – Cernay,

Il est demandé au conseil municipal d'en délibérer et :

- de se prononcer sur une modification des compétences de la Communauté de communes de Thann - Cernay ;

- d’approuver le retrait des compétences communautaires de « l’organisation et financement des accueils de loisirs sans hébergement » ;
- d’approuver l’ajout dans les compétences communautaires de « l’organisation et financement des lieux d’accueil enfants parents ».

3) Plan local d’urbanisme.

Le maire informe le conseil municipal du projet de modification du plan local d’urbanisme dans le secteur AU Althof-Maienberg. Afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier réalisé par le cabinet Pragma, le conseil municipal décide d’un commun accord que ce point sera inscrit à l’ordre du jour d’une prochaine réunion du conseil.

4) Appel à projets 2015 – Programme des travaux d’eau, d’assainissement et d’éclairage public.

Le maire informe l’assemblée que la Communauté de communes Thann-Cernay a énuméré par courrier en date du 23 octobre la liste des propositions pour 2015. Elle propose de :

- moderniser au fur et à mesure le réseau d’éclairage public en poursuivant le remplacement des anciens luminaires,
- remplacer dans un premier temps sur le secteur des entrées du village et sortie vers le col du Hundsruck les anciennes lampes par des modèles sodium haute pression de 100 watts,
- remplacer dans l’ensemble des rues du village les anciennes lampes par des modèles sodium une puissance inférieure à 70 watts.

Travaux d’éclairage public route Joffre

Le maire précise que le programme des travaux pour 2014 prévoyait notamment la réalisation de deux nouveaux candélabres au niveau du n° 28 et 29 route Joffre. La planification des travaux est prévue très prochainement.

5) Achat du mobilier au Foyer rural François-Nussbaum.

La commission a retenu deux offres de prix tout en tenant compte de nombreux critères, notamment le rapport qualité/prix, les normes, les délais de livraison.

Après différents échanges, le conseil municipal décide d’un commun accord de retenir la société Manutan collectivités (anciennement Camif). Le devis comprend l’achat de 17 tables, de 100 chaises ainsi que des accroches et barre d’espace, d’un chariot et porte chaises pour un montant total de 11 772.90 € TTC.

Le maire remercie l’ensemble des membres de la commission pour le travail accompli. Il reste à définir le devenir de l’ancien mobilier, différentes hypothèses sont en questionnement : vente, action auprès d’une association caritative, déchetterie...)

6) Remplacement de l’ordinateur du poste enseignant à l’école maternelle.

Suite à l’accord de principe qui a été donné lors de la séance du conseil municipal en date du 12 septembre, le conseil municipal approuve à l’unanimité le devis pour l’achat d’un ordinateur neuf pour un montant total de 808,80 € TTC. Le maire précise qu’il est en attente des critères des dotations d’équipement des territoires ruraux 2015 afin de savoir si le parc des ordinateurs des écoles pourrait être remplacé dans ce cadre-là.

7) Achat matériel pour les sapeurs-pompiers.

Le corps des sapeurs-pompiers du village a été pourvu d'un nouveau chef de corps par intérim en la personne du caporal Alexandre Krzis. Le remplacement des bouteilles ARI est nécessaire et le devis s'élève à 2 619.70 € TTC. Aussi, il est proposé d'équiper les dix sapeurs-pompiers de récepteur alphanumérique « BIP ». Le devis remis par le prestataire retenu par le SDIS de Colmar s'élève à 708 € TTC. Le conseil municipal décide de passer commande. Lors de la distribution des calendriers pour la nouvelle année, les sapeurs-pompiers lanceront également un appel au recrutement sous forme de courrier. Deux personnes seront recrutées prochainement suite à l'appel lancé lors de la réunion publique en date du 6 novembre qui a eu lieu au foyer rural.

8) Modification du budget de la commune.

a) Travaux en régie

Le maire rappelle que dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2013, la commune a bénéficié d'une subvention pour les travaux d'aménagement du chemin rural du Baeselbach. Or, au moment de dépôt du dossier, les travaux devaient être réalisés par des entreprises locales. Aussi, afin de réduire les coûts de réalisation, l'assemblée a décidé d'opter pour des travaux en régie et de ce fait il est nécessaire de modifier le budget de la façon suivante :

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	2151	Réseaux de voirie	-	45000,00
I	D	2151-040	Réseaux de voirie	+	45000,00
F	D	6068	Autres matières & fournitures	+	17500,00
F	D	6411	Personnel titulaire	+	20000,00
F	D	64168	Autres emplois d'insertion	+	7500,00
F	R	722	Immobilisations corporelles	+	45000,00

b) Dépenses d'investissements

Le maire énumère les différentes dépenses d'investissement programmées pour cette fin d'année avant le vote du budget 2015. Compte tenu de celles-ci, il est indispensable de modifier le budget de la façon suivante :

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	21578	Autre matériel & outillage de voirie	-	4100,00
I	D	2184	Mobilier	+	4100,00
I	D	21318	Autres bâtiments publics	-	18000,00
I	D	2182	Matériel de transport	+	18000,00

c) Prélèvements mensuels FNGIR

Le maire explique à l'assemblée que suite à une suggestion du comptable public, il y a lieu de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 014 Atténuations des produits - 73923 Prélèvements mensuels FNGIR – afin de pourvoir couvrir cette ligne comptable jusqu'à la fin de l'année 2014.

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
F	D	73923	Prélèvement FNGIR	+	1300,00
I	D	21318	Autres bâtiments publics	-	1300,00
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement	-	1300,00
F	D	023	Virement de la section d'investissement	-	1300,00

9) Organisation du repas de Noël des aînés.

Le traditionnel repas des aînés aura lieu dimanche 21 décembre à partir de 11 h 30 au Foyer rural François-Nussbaum. La préparation de la salle aura lieu samedi 20 décembre à 9 h. Il a été décidé que le présent de cette année sera des petits gâteaux de Noël confectionnés par les membres du conseil municipal. La personne présente recevra un sachet de 200 grs de gâteaux et le couple recevra un sachet de 400 grs de gâteaux ainsi que bouteille de vin blanc d'Alsace de 33 cl. Il a été suggéré qu'au courant de l'après-midi une petite animation musicale sera proposée par des musiciens du village.

10) Réception des vœux du maire.

La réception des vœux du maire aura lieu le samedi 17 janvier à 17 h au foyer rural François-Nussbaum.

11) Communications.

Chalet au verger communal

Le maire informe le conseil municipal que la construction du chalet avance à grand pas et que la mise en peinture sera réalisée par les ouvriers communaux en fonction de la météo. Les travaux de débroussaillage menés par l'entreprise Le Dahu ont démarré lundi dernier et sont à présent achevés.

Michel Heimburger, conseiller en charge du verger communal, informe l'assemblée qu'un cours de taille aura lieu au verger en mars. Aussi, deux arbres fruitiers ont été récupérés lors de la distribution du samedi 22 courant suite au concours organisé par le Conseil général puis aussitôt plantés le samedi d'après au verger communal. Il propose également que la commune s'abonne à la revue mensuelle « Fruits et abeilles » qui sera consultable au chalet. Le conseil municipal accepte ladite proposition.

Noël au pays de Thann-Cernay

Caroline Welker-Jenn, conseillère en charge de la décoration du sapin, informe le conseil municipal que la pose des objets a eu lieu ce matin. Elle déplore que le sapin n'ait pas une belle consistance par rapport aux sapins des autres villages. L'inauguration du marché de Noël aura lieu ce vendredi soir, le maire propose le programme des animations.

Auto laveuse

Ce matin a eu lieu une démonstration d'une auto laveuse au foyer rural. L'entreprise transmettra une offre de prix.

12) Divers.

Conseil municipal des enfants

Stéphanie Grosdemange, adjointe chargée du conseil municipal des enfants, suggère à l'assemblée que compte tenu des projets en cours, notamment le chalet et les panneaux pédagogiques au verger communal, il serait préférable de prolonger la durée du mandat. En effet, l'inauguration du chalet aura lieu vers le mois de mai de l'année prochaine et les élections du conseil municipal en septembre 2015. Toutefois, le conseil municipal des enfants donnera son avis à ce sujet.

Marché de Noël

La MJC du village s'était engagée à nettoyer le sol du foyer rural. Cette opération aura lieu vendredi avec du matériel que ses membres auront loué au tarif de 170 € TTC la journée. Cette même association organisera le traditionnel marché de Noël samedi 29 novembre de 16 h à 20 h et dimanche 30 novembre de 10 h à 17 h.

Affaires juridiques

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu ce jour le jugement du Tribunal Administratif concernant le dossier 1202301-1 demandant l'annulation de la délibération du 29 mars 2012 prescrivant la révision du PLU. Maître Meyer, avocat de la commune, a informé le maire que la demande de M. Knopf Pierre avait été rejetée.

Toujours dans le même registre, le Tribunal Administratif a informé la commune du fait que M. Knopf Bernard demandait pour la troisième fois l'autorisation de plaider afin de défendre les intérêts de la commune au sujet de la ferme-auberge des Buissonnets. De ce fait, le préfet ordonnera dès réception de son courrier une réunion du conseil municipal dans un délai de quinze jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 00.